

Bretagne

La programmation FEDER en chiffres

		Projets acceptés	4,3M€
4% enveloppe	12 M€	Projets sous instruction	-
Programmation initiale logement	5 M€	Total	4,3 M€
Programmation complémentaire	5,7 M€	Projets en attente d'instruction	2,1 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Opérations candidates à l'appel à projet Région/ADEME/Départements « Bâtiment Basse Consommation », opérations bénéficiaires de l'Eco-Prêt logement social (cibles E, F, G) et opérations de substitution du chauffage électrique de préférence en zone de contrainte électrique. Critères d'éligibilité :

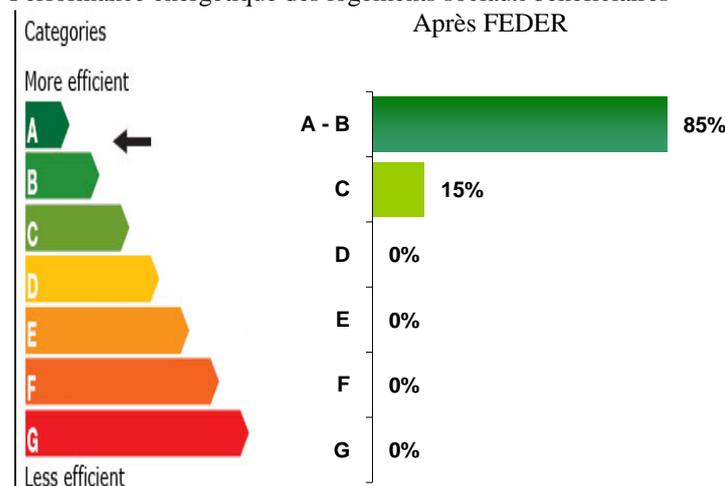
- Pour les opérations candidates « Bâtiment Basse Consommation » : Eligibilité aux critères de sélection de l'appel à projet (exigences calées sur le label BBC). Montant aide FEDER : 30 €/m².
- Pour les opérations bénéficiaires d'un éco-prêt, classées E, F, G: Consommation après travaux inférieurs à 165 kWh/m².an avec -80 kWh/m².an minimum de consommation, montant aide FEDER : 30 €/m².
- Pour les opérations de substitution du chauffage électrique : remplacement par un système de chauffage par vecteur eau chaude. Consommation après travaux inférieurs à 145 kWh/m².an. Montant aide FEDER : 20% de la dépense éligible plafonnée à 10 000 €/logement.

Nouvelle enveloppe FEDER : Présentation des nouvelles règles/ Instruction des dossiers, octobre-novembre 2011/ Cible = Prioritairement les logements chauffés à l'électricité /Cadre = Pacte électrique Breton

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.103
Investissements générés	53,51 M€
Emplois locaux induits	760

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Les modalités d'affectation du FEDER ont été définies de manière partenariale et les subventions « FEDER » de l'enveloppe initiale ont été « calées » sur des dispositifs existants. Une nouvelle enveloppe de 5,7 M€ est accordée dans le cadre du pacte électrique. Elle cible exclusivement le parc social chauffé à l'électricité, ce qui appelle les points de vigilance suivants : diagnostic précis du parc social régional concerné, identification des cibles de travaux les plus efficaces.

Contact personne ressources : Patrick Sciberras, Directeur ARHLM Bretagne- +332.99.35.02.75- e-mail :
arohabitat.bretagne@wanadoo.fr

